

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **- SEANCE DU 12 FEVRIER 2010-**

Etaient présents ou représentés pour les différents collèges : M. BEYLOT, M. BRUN, M. FRANCE, M. GOZE, M. JOURDAN, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DESCHARD, Mme DINCLAUX, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. GIRON, Mlle VAILLANT, M. GUETTE, M. HARTE, Mme LE GARS, M. MARSAT, M. ORGOGOZO, M. BENOIT.

Monsieur le Président accueille à 9 H15, en début de séance, Monsieur GOZE qui présentera la convention d'ingénierie proposée par le PRES dans le cadre de l'opération campus.

Monsieur le Président annonce ensuite, dans le cadre de la préparation de la campagne d'emploi 2010, la confirmation par le Ministère de la transformation des 2 postes de « surnuméraires » en postes de PR.

Il informe ensuite les membres du Conseil du constat, à l'occasion des examens de la première session du premier semestre, d'une fraude importante révélée dans un examen en LEA touchant près de 1 000 étudiants. Cette fraude s'est opérée au moyen de téléphones portables et internet. Le directeur de l'UFR, Monsieur DUTHEIL, a été saisi afin de suspendre toute publication de notes en attendant des éléments d'informations complémentaires. Dans l'immédiat, six étudiants ont été formellement identifiés mais il semblerait que plusieurs dizaines d'étudiants soient concernés.

Tous les sacs et tous les téléphones devront désormais être déposés devant le bureau des surveillants, qui, pour ce qui les concerne, seront tenus à une surveillance active.

La section disciplinaire du Conseil d'Administration, compétente à l'égard des étudiants, se réunira lundi 16 février pour élire son président.

Le Secrétaire général signale que la mise à jour de sa composition sera évoquée en questions diverses.

Mme SANGUIRGO s'inquiète de savoir qui se chargera de faire déposer les sacs par les étudiants, et rappelle que si ce sont des personnels, cela risque de poser problème.

Monsieur le Président indique que la pratique habituelle désigne les enseignants-chercheurs surveillant les épreuves.

Monsieur le Président annonce la démission de M. ERTLE et son remplacement, après le désistement de Monsieur GREFFIER, par Madame DESCHARD.

## **I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JANVIER 2010**

*Le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 15 janvier 2010 est approuvé à l'unanimité.*

## **II - LA CONVENTION D'INGENIERIE DANS LE CADRE DE L'OPERATION CAMPUS.**

M. GOZE, en introduction de sa présentation, rappelle le projet de nouvelle université présenté par l'université de Bordeaux et retenu par le ministère. Il comprend quatre sites différents et représente un coût global de 538 millions d'euros pour la conception, la réalisation et l'entretien du patrimoine.

Pour Bordeaux Michel de Montaigne, 34,39 millions d'euros sont dégagés pour la restructuration et la maintenance.

Les lignes, correspondant aux projets validés en 2008, sont modulables, dans le cadre de l'enveloppe initiale. Des financements croisés sont prévus, avec le CPER ou la ligne spécifique dégagée par le Ministère pour la mise en sécurité des locaux.

Le vice-président du CA demande comment il est possible de coordonner les échéances CPER (2007/2013) et celles de l'opération Campus qui s'étalera sur 25 ans.

M. GOZE évoque pour exemple des problèmes récents de chute de baies vitrées sur des bâtiments prévus pour entrer dans le périmètre de l'opération Campus dans une autre université. Dans ces cas d'urgence, liés à la sécurité des personnes et des biens, on n'attend pas l'opération Campus.

Il annonce qu'un chef de projet SHS sera recruté par l'université de Bordeaux pour encadrer le projet Bordeaux 3 / Bordeaux 4, désigné par l'appellation Talence Pessac Gradignan Ouest. Il insiste sur l'association et l'appui nécessaire du Secrétaire général et de ses services dans ce cadre.

La convention de mise à disposition du domaine public représentera un acte essentiel pour déterminer le périmètre et le nombre d'autorisations de travaux délivrées à l'université de Bordeaux.

Une fois le projet stratégique défini, un mandat sera confié par l'université de Bordeaux à sa filiale, qui prend la forme juridique d'une Société par Action Simplifiée, pour la discussion et la négociation avec les groupements d'entreprise (ex : développement des transports en commun, niveau de chauffage...). Il s'agit à ce stade de mettre en œuvre le dialogue compétitif avec ces groupements d'entreprises.

Une convention entre les universités, l'université de Bordeaux et la filiale doit également intervenir – avec une contrainte de confidentialité très forte.

M. GOZE précise que dans la convention de mise à disposition, les droits du locataire au sens large sont conservés, ainsi que des possibilités de sous-location par exemple.

M. PEBARTHE demande quelles conséquences aurait le choix de dévolution du patrimoine par les établissements. Il s'interroge notamment sur la compatibilité de cette option avec les engagements prévus dans le cadre de l'opération Campus.

M. GOZE estime que l'opération Campus impose une contractualisation sur un type locatif pendant 25 ans, ce qui implique des « subtilités gestionnaires » mais qui ne rend pas pour autant impossible le transfert de propriété.

La filiale contrôle le niveau du groupement, grâce également à un contact permanent avec les établissements.

Au terme de la présentation du projet de convention d'ingénierie, Monsieur le Président remercie Monsieur GOZE pour la qualité de sa présentation

M. PEBARTHE annonce qu'il s'abstiendra de se prononcer sur cette convention, restant fidèle à sa position sur la question générale de l'opération Campus qu'il estime notamment aller contre toutes les logiques de développement du territoire. Il souligne en outre les termes de la première phrase de la convention, évoquant un effort financier considérable de l'Etat en faveur de l'enseignement supérieur, qu'il considère comme ostensiblement mensonger.

***La convention est adoptée à l'unanimité moins quatre abstentions.***

### **III - LES NOUVEAUX STATUTS DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX**

L'équipe présidentielle veille très attentivement sur les suites possibles données à l'organisation notamment présidentielle de l'université de Bordeaux.

Aujourd'hui, il s'agit uniquement d'acter pour 2010/2011 des modifications en partie déjà réalisées comme, par exemple, la création d'un Directeur exécutif pour soutenir le Président actuel de l'université de Bordeaux. Le Directeur exécutif met en œuvre les décisions du Bureau qui se réunit hebdomadairement. Ces nouveaux statuts ne modifient pas les modalités de gouvernance actuelles.

M. JOLY revient sur la question de la composition du CA de l'université de Bordeaux (point 5 de l'article 10) et dénonce, une fois encore, le maintien de la faible représentation des BIATOS et étudiants.

Monsieur le Président informe qu'il soutient le projet de faire élire le président de l'université de Bordeaux dans les mêmes conditions qu'un président d'université.

Monsieur LOQUAY remarque que l'on ne parle plus de PRES.

Monsieur le président explique que le PRES n'est pas un EPSCP à part entière mais essentiellement une structure organisationnelle.

M. PEBARTHE qualifie la vision de l'université exposée par ce type de document d'« archéologique ». Il rappelle en effet qu'il est démontré qu'une université de 17 000 étudiants peut-être qualifiée de mondiale. Par ailleurs, la qualité de la recherche ne sera pas réglée par la création d'un petit label « université de Bordeaux ». Enfin, cette vision de la gouvernance, type « next/new public management » n'a pas témoigné de son efficacité pour l'avenir. Tout est en train de démontrer l'absolu contraire de ces approches.

Monsieur le Président rappelle qu'une fusion des universités n'est pas possible sur la base d'un tel texte. Il ne nous engage absolument pas sur un fonctionnement différent, pour l'instant et avant 2011. En outre, Bordeaux 3 et 4 se montrent particulièrement vigilants et ont exigé, par exemple, le rajout de la mention « le cas échéant » pour les questions relatives à la délivrance des doctorats UB et à la gestion des écoles doctorales.

M. PEBARTHE dénonce l'urgence et l'anticipation permanente au nom de l'efficacité, des décisions importantes. La réflexion sur l'association des membres des universités aux décisions est capitale dans la mesure où les pouvoirs sont exorbitants.

Monsieur le Président estime que ces pouvoirs sont absolument cadrés par le Bureau et que le projet à venir est l'élection d'un CA sur la base de trois collèges. Actuellement les pouvoirs du Président de l'université de Bordeaux sont de nature exécutive.

M. GIRON en conclut qu'il y a une chance dans ce cas pour que Bordeaux 3 et 4 obtiennent la création du pôle de vie réclamée sur le campus ouest, projet de longue date et qui n'apparaît plus visiblement dans les dernières discussions.

Son sentiment est malgré tout amer car l'étudiant de Bordeaux ne peut pas être considéré comme représenté dans la modalité de désignation d'un doctorant, censé représenter 60 000 étudiants. Il craint en outre qu'il n'y ait aucune emprise des établissements sur les décisions du PRES. Certes, il y a des commissions, stratégiques ou pas, mais la montée en puissance du PRES sur la base de ce fonctionnement est dangereuse. Selon lui, c'est une micro-Europe, une mégastructure réservée à quelques uns. En tout état de cause, la marge de manœuvre est en fin de compte étroite pour le CA de Bordeaux 3 : on ne peut pas s'exclure du PRES et s'abstenir n'apporte pas de solution politique.

Monsieur le Président met en avant le principe de continuité républicaine, et estime avoir le devoir de porter ces statuts, d'autant qu'il se bat pour faire évoluer le prochain cadre de fonctionnement des institutions de l'université de Bordeaux. Bordeaux 3 et Bordeaux 4 se rejoignent d'ailleurs sur beaucoup de points dans ces nouveaux objectifs.

M. LOQUAY souligne que l'on va au-delà du toilettage nécessaire : on en profite pour introduire des orientations politiques pour préfigurer « l'université unique » tout en dépouillant en partie les universités de leurs prérogatives, avec leur accord, même si la question de la forme de la structure reste encore posée (fédération, confédération ?). Monsieur LOQUAY annonce qu'il s'abstiendra pour ces raisons.

Monsieur le Président répète que ces statuts ne seront pour rien dans le dépouillement des universités actuelles que l'on décidera ou laissera faire, le cas échéant. Ces modifications de statuts sont par contre nécessaires pour valider la convention « ingénierie de projet ».

Mademoiselle VAILLANT estime pour sa part que les modifications présentées dans ces statuts sont importantes. Adresser un signe de refus permettrait de faire entendre la voix de Bordeaux 3 qui n'a pas suffisamment bénéficié budgétairement de l'opération Campus.

Monsieur le Président reconnaît la disproportion assez anormale des clés de répartition des crédits liés à l'opération campus. Il estime cependant en être à la fois, pas responsable mais comptable au nom de la continuité de l'établissement. Dans tous les cas, il n'y a plus aujourd'hui aucune possibilité de modification des enveloppes arrêtées en 2008. Le seul volet négociable restant est le volet concernant la vie de campus.

Madame LE GARS demande ce que l'université de Bordeaux peut imposer sans l'accord du CA.

Le Président affirme que toutes les décisions se prennent sur la base des statuts en vigueur qui imposent la règle de l'unanimité.

Monsieur LOQUAY lit l'article 13 qui liste les types de décisions prises à l'unanimité.

Monsieur le Président réaffirme que l'ensemble des décisions suivent cette exigence.

***Avec 4 abstentions et deux votes contre, les statuts de l'université de Bordeaux sont adoptés.***

#### **IV - LES STATUTS DE L'UNIVERSITE MICHEL DE MONTAIGNE BORDEAUX 3**

Monsieur le Président annonce que la troisième UFR s'intitulera, après discussions internes, « Sciences des territoires et de la communication ».

M. BEYLOT demande pourquoi les services généraux ne sont pas compris dans ces statuts et souligne notamment le changement important que constitue le rattachement des services de la Formation Continue et du Service Universitaire d'Information, d'Orientation et de l'Insertion Professionnelle à la future Direction des Etudes.

Monsieur le Secrétaire général explique que les statuts pérennisent un certain nombre de structures dans leur organisation mais effectivement pas les services généraux qui doivent pouvoir évoluer dans leur dénomination, leur périmètre ou leur organisation.

Le Secrétaire général présente les modifications réalisées par la commission des statuts. Il souligne l'importance de l'article 8 sur la définition des secteurs au sein de l'université en vue de la préparation des prochaines élections étudiantes organisées en vue de désigner leurs représentants aux 3 Conseils Centraux de l'université.

L'appellation du secteur n° 3 sera dument modifiée sur la base de la nouvelle appellation de l'UFR.

Par ailleurs, concernant l'article fixant la composition de la commission des relations internationales, le VP délégué a adressé un courrier pour mettre l'accent sur une contradiction entre la diminution du nombre des UFR et la composition proposée.

Monsieur le Président propose d'adapter les statuts dans le sens de la proposition du VP RI qui souhaite que les 3 futures UFR soient représentées par 11 enseignants issus des 11 actuelles UFR et 3 pour les instituts (IUT, IJBA, EGID).

M. JOLY demande une modification de cet article 10 relatif aux Commissions et souhaite que le terme personnel « administratif » soit remplacé par celui de personnel « BIATOS ».

M. BEYLOT souhaite remonter aux modifications de l'article 9 car le nombre de VP délégués est en augmentation très forte sous l'argument d'une meilleure visibilité. Le coût de cette possibilité n'est pas négligeable.

M. BEYLOT sollicite un vote sur cet article, tout en annonçant qu'il s'abstiendra et en précisant que la question des personnes n'est évidemment pas en cause.

M. PEBARTHE estime que le vote doit valider ou pas une politique globale, à travers ces statuts, il n'y a pas lieu à un vote particulier.

Le Secrétaire général précise en outre qu'un vote indicatif n'aura pas de valeur juridique.

Le vice-président CA souligne les nouvelles nécessités d'encadrement induites par la réforme interne.

***Le vote indicatif de l'article recueille 4 abstentions et 1 vote contre.***

M. PEBARTHE estime que la composition de la conférence de direction n'est pas garantie de représentativité dans la mesure où le nombre des UFR est ramené à 3.

La commission des statuts se prononcera sur ce point.

M. GIRON, sur l'article 16, souhaite voir harmoniser les règles de la Charte des associations avec les présents statuts concernant la domiciliation des associations. La proposition de rédaction de l'article est modifiée comme suit : « la domiciliation est acquise pour un an, renouvelable dans les conditions précisées dans la charte des associations ».

Le Secrétaire général présente ensuite les modifications proposées de l'article 18 qui précise la notion de secteurs, correspondant aux futures UFR.

Il présente également une dernière modification précisant que la date d'entrée en vigueur des futures UFR sera désormais « liée » à l'adoption par le CA des statuts des futures UFR (point inscrit à l'ordre du jour du CA du 25 février 2010), ce qui consolidera le cadre juridique des futures élections des nouveaux conseils d'UFR. Jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2010, les anciennes structures sont maintenues à titre transitoire dans leurs attributions fonctionnelles.

Le VP CA indique que cette modification permettra également de solutionner le cas du département des sciences du langage pour les élections aux conseils d'UFR. Ce département en effet passera, à cette date et à sa demande, de la future UFR Humanités à la future UFR Langues et Civilisations.

Monsieur LOQUAY se félicite de voir adopter cette mise en place échelonnée dans le temps qu'il avait personnellement préconisée en 2007.

Monsieur le Président rappelle qu'une majorité qualifiée, soit la majorité absolue des présents et représentés, est requise sur ce vote.

***Le projet de nouveaux statuts est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.***

## **V - QUESTIONS DIVERSES**

☞ Monsieur le Président présente le projet de composition de la Commission chargée d'instruire les dossiers FSDIE. Monsieur GIRON demande la modification de la composition présentée sur la base suivante : au lieu de « représentation par le VP étudiant Vie de campus » lire « par le ou les VP étudiants ».

M. JOLY indique que des fautes d'accords sont à corriger.

***Ces modifications de fond et de forme sont approuvées à l'unanimité.***

☞ Monsieur le Président présente le projet de modification de la composition de la Section Disciplinaire du CA compétente à l'égard des usagers. Il est notamment proposé de remplacer les deux membres du collège des professeurs, Monsieur BRUN et Monsieur BAUDORRE, par Monsieur JOURDAN et Monsieur FRANCE.

***Cette proposition est adoptée à l'unanimité.***

☞ Monsieur le Président propose d'adopter un texte encadrant la possibilité pour l'établissement d'attribuer un cadeau à l'occasion d'un départ en retraite d'un personnel.

Madame la Directrice des affaires financières indique la jurisprudence existante sur cette question, qui a jugé qu'un cadeau de 752 euros représentait un montant excessif.

***La proposition de délibération établissant un cadrage financier de 300 euros maximum et les conditions précises d'attribution, est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.***

☞ Le vice-président CA expose, pour information, qu'après des observations de collègues, les dispositions stipulant les règles de prise en charge particulières des frais de déplacement dans le cadre des déplacements CNU doivent être appliquées. Les collègues concernés en ont reçu information par courrier.

Il insiste sur la nécessité de produire la copie de l'ordre de mission et des pièces justificatives. En effet, en cas de défaut de production de ces pièces, l'établissement ne peut, à l'heure actuelle se voir verser la subvention de financement à hauteur des dépenses engagées (écart de l'ordre de 14 000 euros sur 2009, qui reste à chiffrer sur 2008).

Le Secrétaire général rappelle que la question du calendrier universitaire était inscrite à l'ordre du jour. Il indique que le CEVU n'a pu se prononcer faute de quorum. Il est donc proposé le report de cette question.

La discussion en cours de CEVU a essentiellement porté sur la date de la rentrée de septembre, en relation avec le calendrier de la réforme interne qui se caractérisera notamment par une période d'emménagement des futures UFR au cours du mois de septembre. La question de la capacité des UFR à gérer les procédures d'inscriptions pédagogiques dans ce délai a également été soulevée par les représentants des personnels BIATOS.

Le vice-président CA fait en effet remarquer que les aménagements de la réforme interne seront importants pour les services et surtout les UFR. Il serait souhaitable de repousser d'une semaine la date habituelle de rentrée, pour leur assurer de bonnes conditions de travail.

Le Secrétaire général indique que ce scénario se ferait au prix de la suppression de la semaine d'interruption des étudiants en filières non-professionnelles en novembre.

Le Président lève la séance à 12 H 10.

Le Président,

Patrice BRUN

